



timbre
original et copie 1.87
cachet 20
hampoir 4.88
cure 1.25
apport 25
autres p. l. l. 30
9.07

L'an mil huit cent soixante sept le dix du mois
D'octobre, il a été de M^{re} Cézilly **honore' albert**, jadis
honore' albert greffier de la justice de paix du canton de Sures
Domicilié à Dommersheim, agissant en qualité de syndic
de la commune d'Arnould, pour solliciter l'ordonnance de
tribunal civil de Metz sur la demande en liquidation
de la dette de la commune d'Arnould au profit de la commune
de Dommersheim à Joseph Heine

Cultivateur demeurant à Dommersheim, à Comperre
au Loup le dix sept septembre mil huit cent soixante sept
dix heures du matin, pardevant M^{re} le juge de paix de ce canton
l'ordonnance de la justice de paix de la commune d'Arnould
à l'effet de voir condamner la commune d'Arnould
à payer, la somme de vingt francs cinquante centimes
plus forte somme, qui devait audit Arnould, lui ont été
présentés qu'il avait soulevé en faveur de la commune
de Dommersheim, huit cent soixante quatre, cent
en marchand de la commune d'Arnould, ensemble les
intérêts de droit et les dépens, et à ce fin j'ai audit Heine
ordonné de la commune d'Arnould lui-même
la commune d'Arnould a été jugée au Loup le dix sept octobre
1867 p. 84 p. 8. droit pour la commune d'Arnould, cent huit
francs soixante dix sept centimes

Verberg

173 Jugé au Loup le onze octobre 1867 p. 84 p. 8
Reçu en France de la commune d'Arnould dix centimes

Heine

Cette

M^r h. Lyndin de la faillite arnaud

Joseph Hühner de Abolour

du 10 au 17 octobre 1867

Terminée

